

# BPA TAP

## Brevet professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers

TRAVAUX PAYSAGERS

NIVEAU 4

Durée : 2 ANS<sup>(1)</sup>

GRATUIT ET RÉMUNÉRÉ<sup>(2)</sup>

Taux de réussite régional : 91%

(1) possibilité de réduction selon le niveau des pré requis et les résultats du positionnement. Un allongement du parcours est envisageable selon vos besoins - (2) L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il perçoit une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC, de son âge et du diplôme préparé. La formation est gratuite et financée par l'OPCO.

**PRÉREQUIS DU BPA TAP :** Avoir entre 15 et 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu comme travailleur handicapé - Avoir suivi un cycle complet en classe de 3ème ou être titulaire d'un CAPa ou BEPa.

**CONDITIONS D'ADMISSION :** Avoir un maître d'apprentissage. Entretien de positionnement et vérification des prérequis.

**DATE D'ENTRÉE DANS LA FORMATION :** Le début de la formation est fixé en septembre de chaque année, avec possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions. Nous contacter pour plus de renseignements.

**DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :** Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat

## Compétences visées et objectifs du BPA Travaux des Aménagements Paysagers

Le salarié titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en équipe (équipe restreinte de 2 à 3 personnes).

Il réalise, à partir de directives précises du chef d'équipe et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de leur bonne réalisation.

Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

Il conduit des engins spécifiques (mini-tracteur, mini-pelle, mini-chargeur, tondeuse à conducteur autoporté...) sous réserve qu'il remplisse les conditions réglementaires requises.

## Ce que vous devez savoir sur le BP AECMM en apprentissage

### Durée de la formation

Formation en 2 ans avec un minimum de 800 heures de formation et une moyenne de 400 heures par année de formation.

Ce parcours peut être adapté en fonction de votre expérience ou de vos diplômes : demandez-nous.

### Durée en centre de formation

Pour les UFA de Raismes, de La Baie de Somme (Abbeville), des Flandres (Dunkerque), de l'Oise (Beauvais), du Pas de Calais (Saint Omer), : entre 23 et 24 semaines sur les 2 ans en centre de formation soit entre 11 et 12 semaines par an. Pour l'UFA de la Chambre d'Agriculture (Laon), 26 semaines en centre de formation sur les 2 ans soit 13 semaines par an.

### Durée en entreprise

Pour les UFA de Raismes, de la Baie de Somme (Abbeville), des Flandres (Dunkerque), de l'Oise (Beauvais), du Pas de Calais (Saint Omer) : entre 80 et 81 semaines sur les 2 ans en entreprise soit environ 40 semaines par an. Pour l'UFA de la Chambre d'Agriculture (Laon), 78 semaines en entreprise sur les 2 ans, soit environ 39 semaine par an.

### Modalités d'alternance

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise de septembre à juin.

### Coût de la formation

Gratuit pour tous les apprentis, votre formation est rémunérée : vous êtes salariés

### Modalités d'évaluations

10 Unités Capitalisables (UC) évaluées tout au long de la formation avec l'obligation de valider l'ensemble des UC. L'obtention du diplôme est déclarée acquise par un jury composé de formateurs et de professionnels de la branche concernée. Les évaluations en UC se déroulent sous la forme d'un oral d'entretien d'explicitation tout au long de la formation. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences (UC).

## Programme de la formation

**UC G1** : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

**UC G2** : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

**UC G3** : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

**UC O1** : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

**UC O2** : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

**UC S1** : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

**UC S2** : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

**UC S3** : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

**UCARE 1** : Unité d'adaptation régionale à l'emploi, peut varier selon l'UFA

**UCARE 2** : Unité d'adaptation régionale à l'emploi, peut varier selon l'UFA

## Débouchés

Le/La titulaire de ce diplôme peut exercer son activité :

- dans des collectivités territoriales
- dans des entreprises d'espaces verts

## Exemples de métiers

- Jardinier(ère) paysagiste
- Agent(e) d'entretien des parcs et jardins

## Des modalités pédagogiques adaptées

**Modalités utilisées** : La formation dispensée se déroule en face à face pédagogique. Pédagogie de l'alternance et active. Bien souvent la formation s'appuie sur les exploitations des établissements. Les parcs paysagers des lycées sont un atouts supplémentaire.

**PSH** : Le CFA accompagne chaque personne en situation de handicap (PSH). Est-ce que cette formation est adaptée ?

Le CFA est signataire de la charte de l'Agefiph. L'accompagnement de chaque personne en situation de handicap (PSH) est un engagement fort pour l'enseignement agricole public. Adaptation possible selon le handicap. Nous contacter

## Bien plus qu'un BP : les atouts de la formation

Au niveau national, 19% des apprentis poursuivent leurs études après cette formation.  
Sur les 81% d'apprentis sortant de formation, **5 apprenants sortants sur 10 sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation.**

## A l'issue du Brevet professionnel Agroéquipements, Conduite et Maintenance des Matériels, vous serez capable de

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité
- Réaliser des travaux de création des espaces verts
- Réaliser des travaux d'entretien des espaces verts et de maintenance des installations
- Contribuer à la réalisation des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- Pouvoir réaliser des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres
- Utiliser les matériels et conduire les engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires et en assurer l'entretien courant
- Participer aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- Participer à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieur et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs
- Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle ou le public, avec les partenaires, les fournisseurs, ...

## Poursuite d'études

Ce diplôme donne droit à toute poursuite d'étude pour une formation de niveau supérieur, dont en agriculture :

- CS Maintenance des terrains de sport et loisirs
- CS Constructions paysagères
- BTSa Aménagements paysagers

## Enseignements de spécialité

**Saint Omer** : Piégeage des animaux nuisibles, gestion différenciée

**Tilloy-lès-Mofflaines** : Fleurissement en milieu urbain et ruraux, Taille de fruitiers

**Abbeville** :

- UCARE1 : Menuiserie paysagère, CG : Réaliser et poser des éléments paysagers en bois (48h)
- UCARE2 : Productions horticoles
- CG : Participer à la conduite raisonnée d'une production hors sol ou sous abris de végétaux ornementaux ligneux ou herbacés (48h).

**Beauvais** : Multiplication des végétaux, Méthodes alternatives

**Dunkerque** : piégeage des mammifères nuisibles, Fleurissement urbain

**Laon** : Multiplication des végétaux en pépinière, Utilisation et entretien des matériels et équipements utilisés en espaces verts

## Où suivre cette formation ?

**UFA de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne**  
5 rue des Minimes 02000 Laon  
03 23 23 78 01

**UFA de l'Oise - site de Beauvais**  
40 rue Villebois Mareuil 60000 Beauvais  
03 44 05 98 19

**UFA des Flandres - site de Dunkerque**  
1972 rue de Leffrinckoucke Rosendaël  
59240 Dunkerque  
03 28 58 80 37

**UFA du Pas-de-Calais - site de Saint Omer**  
42, Le Doulac 62500 Saint Omer  
03 21 11 54 70

**UFA de Raismes**  
avenue du Château 59 590 Raismes  
03 27 36 75 45

**UFA de la Baie de Somme**  
21 rue du Lieutenant Caron 80100 Abbeville  
03 22 20 77 65